

Cote du document: EB 2013/110/R.8
Point de l'ordre du jour: 6 a ii)
Date: 29 novembre 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la quatre-vingtième session

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Fabrizio Felloni
Responsable
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2361
courriel: f.felloni@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session
Rome, 10-12 décembre 2013

Pour: **Examen**

Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la quatre-vingtième session

1. Le présent rapport rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingtième session, tenue le 18 novembre 2013.
2. Étaient présents en qualité de membres les représentants de l'Allemagne, la Finlande, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Mexique et la Norvège, et en qualité d'observateurs les représentants de la Chine et de la France. S'étaient également joints au Comité le Secrétaire du FIDA, le Directeur de la Division des ressources humaines, le Responsable du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE), et l'Administrateur principal de portefeuille du Département gestion des programmes (PMD).

Adoption de l'ordre du jour

3. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) procès-verbaux des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité de l'évaluation; iv) révision des procédures de sélection et de nomination du Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA prévues par la Politique du FIDA en matière d'évaluation; v) ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2014; et vi) questions diverses.
4. **Le Comité a examiné et approuvé l'ordre du jour après l'ajout de deux points à la rubrique Questions diverses, à savoir l'examen de: i) la visite de pays en 2014; et ii) les cadres logiques.**

Procès-verbaux des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité de l'évaluation

5. **Les procès-verbaux des soixante-dix-huitième et soixante-dix-neuvième sessions du Comité de l'évaluation ont été adoptés sans modification.**
6. Des éclaircissements ont été demandés à propos de légères différences constatées entre le rapport du président du Comité de l'évaluation au Conseil d'administration et le procès-verbal de la session. Il a été indiqué que les procès-verbaux sont généralement plus détaillés. **Les membres ont demandé que le rapport du président du Comité de l'évaluation au Conseil d'administration fasse état de l'ensemble des décisions prises, que les rapports et procès-verbaux rendent compte des délibérations de manière claire et concise et que tout soit mis en œuvre pour éviter les erreurs d'interprétation.**
7. En réponse à une demande de précisions concernant la possibilité d'organiser une **réunion conjointe du Comité de l'évaluation et du Comité d'audit**, le Comité a été informé que le Bureau du Conseiller juridique avait été consulté et avait indiqué qu'une réunion officielle des deux comités nécessiterait l'approbation du Conseil d'administration. Les membres ont fait valoir qu'ils n'avaient pas l'intention de créer une nouvelle forme de réunion, et il a en outre été précisé que les présidents et les membres de chacun des comités peuvent bien entendu assister aux réunions de l'autre comité. Il a été indiqué que **le Secrétariat transmettrait aux membres du Comité l'avis formulé par le Bureau du Conseiller juridique.**

Ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2014

8. Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2014. IOE a indiqué que, après discussion avec PMD, le point 2 portant sur les premiers éléments qui se dégagent de l'évaluation au niveau de l'institution de la Politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons serait retiré de l'ordre du jour de la quatre-vingt-deuxième session, de manière que la direction avait la possibilité de formuler des observations sur le projet de rapport avant la présentation de ces premières conclusions. Par ailleurs, en fonction du calendrier définitif de la Consultation sur la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), il faudrait peut-être avancer l'examen de la synthèse d'évaluations portant sur l'engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire afin qu'il ait lieu suffisamment longtemps avant que la Consultation sur FIDA10 ne délibère sur ce sujet. Les membres ont également été informés qu'il pourrait être nécessaire d'organiser une ou plusieurs session(s) supplémentaire(s) pour examiner la nomination du Directeur d'IOE.
9. Il a été souligné à quel point il importe que le Comité de l'évaluation joue un rôle actif. Certains membres ont proposé d'ajouter à l'ordre du jour pour 2014 un certain nombre de points à examiner, parmi lesquels la Stratégie du FIDA pour le secteur privé, les politiques du FIDA en matière de financement, la contribution du FIDA à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et la participation du FIDA au programme de développement pour l'après-2015. Compte tenu des incidences que ces ajouts pourraient avoir sur le programme de travail à venir d'IOE, il a été proposé que, pour l'an prochain, le programme de travail d'IOE et celui du Comité de l'évaluation soient examinés à la même session. À ce propos, IOE a rappelé que, aux termes du mandat et du règlement intérieur du Comité de l'évaluation, les ordres du jour du Comité de l'évaluation sont axés sur l'examen de rapports et de documents relatifs à l'évaluation, ainsi que sur l'examen de nouvelles politiques susceptibles de tirer profit des enseignements dégagés d'évaluations antérieures avant que celles-ci ne soient soumises au Conseil d'administration, plutôt que sur le traitement de questions plus vastes sur une base ponctuelle. IOE a en outre rappelé que, le Bureau fonctionnant avec un budget réduit, il convenait dès lors de ne pas perdre de vue le niveau des ressources disponibles. La direction a déclaré qu'elle serait heureuse de voir le dialogue bilatéral se poursuivre si les membres souhaitaient reconsidérer leur position en ce qui concerne la Stratégie du FIDA pour le secteur privé, et a indiqué qu'un bilan de l'impact obtenu par le FIDA depuis 2001 accompagné de perspectives concernant sa participation au programme de développement pour l'après-2015 pourrait être établi afin d'informer le Comité de l'évaluation lors d'une prochaine session.
10. **En conclusion, le Comité a adopté la version révisée de l'ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2014 excluant le point 2 de l'ordre du jour de la quatre-vingt-deuxième session, et a noté que des sessions supplémentaires pourraient éventuellement être organisées durant l'année, conformément au mandat et aux attributions du Comité et en prenant en considération les incidences financières.**

Révision des procédures de sélection et de nomination du Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation prévues par la Politique du FIDA en matière d'évaluation

11. Le Comité a examiné la révision des procédures de sélection et de nomination du Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation prévues par la Politique du FIDA en matière d'évaluation et les observations formulées par IOE à ce sujet. **Le Comité a entériné sans modification le texte proposé pour la section de la Politique du FIDA en matière d'évaluation traitant des procédures de**

sélection et de nomination du Directeur d'IOE, et est convenu de recommander son approbation au Conseil d'administration.

12. La discussion s'est engagée à propos des modifications qu'il était proposé d'apporter aux paragraphes 64 et 82 concernant les procédures à appliquer en matière de mesures correctives ou disciplinaires à la suite d'une enquête portant sur l'intégrité du Directeur ou du personnel d'IOE. L'ensemble des membres est convenu qu'il s'agissait d'une question importante qu'il était nécessaire de traiter. Toutefois, si certains des membres souhaitaient présenter une proposition au Conseil d'administration à sa session de décembre, d'autres ont sollicité un délai supplémentaire afin de disposer du temps nécessaire pour consulter les capitales. Certains membres ont également fait valoir qu'il serait utile de disposer d'informations concernant les meilleures pratiques en usage au sein des organes indépendants chargés de l'évaluation d'autres institutions financières internationales afin d'éclairer les délibérations.
13. **En conclusion, le Comité a décidé que les modifications à apporter aux paragraphes 64 et 82 de la version révisée de la Politique du FIDA en matière d'évaluation, compte tenu des préoccupations exprimées par IOE, seraient examinées à sa quatre-vingt-deuxième session, qui se tiendra en mars 2014, de manière que les membres disposent du temps nécessaire pour consulter les capitales. À l'issue de cet examen, le Comité de l'évaluation soumettrait au Conseil d'administration en avril 2014 une proposition définitive de révision des paragraphes 64 et 82, s'il y a lieu, préalablement à la nomination du nouveau Directeur d'IOE.**
14. En ce qui concerne les incidences financières du processus de recrutement, il a été précisé que ces coûts seraient supportés par IOE. Un certain nombre de membres ont indiqué qu'ils ne verraient pas d'un bon œil l'augmentation du projet de budget d'IOE et préféreraient que les coûts correspondants soient absorbés sans modifier l'enveloppe budgétaire actuelle, en choisissant quelques activités qui pourraient être reportées à 2015. Il a été précisé que les incidences financières seraient aussi fonction de la décision de la commission de recrutement de faire appel ou non à un cabinet spécialisé dans le recrutement de cadres de direction. **Le Comité a invité IOE à présenter à la session suivante du Comité de l'évaluation les ajustements qu'il serait possible d'apporter au projet de budget afin d'absorber les coûts liés au recrutement, en gardant à l'esprit les observations des membres du Comité.**

Questions diverses

15. **Le président du Comité a indiqué que, à l'issue des discussions qui se sont déroulées durant la réunion informelle tenue le 8 novembre, le Comité est convenu de ne pas donner suite à l'idée d'établir un rapport annuel du Comité de l'évaluation.**
16. S'agissant de la **visite de pays en 2014**, les membres ont demandé que le rôle du Comité de l'évaluation dans le choix de la destination soit précisé. Ils ont exprimé le souhait que ce processus soit participatif et transparent et fait remarquer qu'ils seraient heureux d'avoir la possibilité de donner leur point de vue. Les membres ont demandé que les pays les moins avancés et les États fragiles soient prioritaires dans le choix de la destination. Il a été convenu qu'il serait fait état de cette position dans le rapport du président du Comité de l'évaluation qui serait soumis à l'examen du Conseil d'administration. Le Comité a également invité le Secrétaire à faire connaître cette opinion à la prochaine réunion des Coordonnateurs et amis au cours de laquelle le sujet de la visite de pays en 2014 devait être abordé.

17. S'agissant des **cadres logiques**, IOE a indiqué que cette question serait débattue lors de la préparation de la nouvelle version du Manuel de l'évaluation, particulièrement en ce qui concerne l'application de la théorie concernant la complexité et ses répercussions sur les évaluations, l'évaluation de l'efficacité et de l'impact, et l'évaluation du lien de cause à effet. L'un des membres s'est déclaré satisfait de la "foire aux échecs" (*FailFair workshop*), durant laquelle la théorie de la complexité faisait partie des sujets abordés, et a demandé que toute information complémentaire disponible soit transmise au Comité de l'évaluation.